Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Direction départementale
des territoires et de la mer

Délégation Territoriale de Lille

Service Sécurité Risques et Crises

Élaboration de la SLGRI de la Deûle et de la Marque

Réunion du Comité de Pilotage du 19 janvier 2016
Compte-rendu

Interlocuteurs :

Préfecture du Nord		1	2
Gilles BARSACQ	Secrétaire Général	X	X
DDTM du Nord			
Philippe LALART	Directeur départemental	X	X
Edwige FOURNIER	SSRC	X	X
Grégory LEFRANÇOIS	SSRC	X	X
Ludovic HOTTON	DT Lille	X	X
Pascal SCOURNAUX	DT Lille	X	X
DREAL Nord-Pas-de-Calais Picardie			
Vincent MOTYKA	Directeur régional		X
Pierre GODEFROY	Service Risques	X	X
Métropole Européenne de Lille			
Sébastien LEPRÊTRE	Vice-Président Assainissement	X	X
		X	X
ADULM			
Oriol CLOS	Directeur Général		X
Brigitte GROENEWALD	Études SCOT Planification		X
Communauté de Communes Pévèle-Carembault			
Bernard CHOCRAUX	Vice-Président Environnement		X
Aude DECOTTIGNIES	Chargée de mission Environnement		X
Emmanuelle UHRES	Chargée de mission Environnement		X
SAGE Marque Deûle			
Alain DETOURNAY	Président de la CLE		X

Florian BUSY	Animateur du SAGE		X
Laurence BLONDEL	Cellule Animation du SAGE	X	X
USAN			
Étienne BAJEUX	Président	X	X
Jacky DUQUESNOY	Direction des Infrastructures Hydrauliques	X	X
CCI Grand Lille			
Philippe HOURDAIN	Président		X
Raphaël ZAITZEV	Ingénieur Troisième Révolution Industrielle		X
Conseil Départemental du Nord			
Jean-René LECERF	Président		X
Damien DEVASSINE	Direction de la Voirie Départemental	X	X
Carole LEDDA	Chargée de mission Eau	X	X
Agence de l'Eau Artois-Picardie			
Olivier THIBAULT	Directeur Général		X
Sandrine BERQUET	Service expertise industrie et assainissement	X	X
VNF – Direction territoriale Nord - Pas de Calais			
Benoît ROCHET	Directeur		X
Isabelle MATYKOWSKI	Directrice Adjointe		
Jean-Michel FOURMAINTRAUX	Cellule gestion hydraulique	X	X

1 : Présent / 2 : Destinataire

A. ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION

La première la réunion du Comité de Pilotage pour l'élaboration de Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI) de la Deûle et de la Marque s'est déroulée sous la co-présidence de M. BARSACQ, secrétaire général de la préfecture du Nord et de M. LALART, Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Nord.

La rencontre avait pour triple objectif de faire un point sur l'état d'avancement du diagnostic, restituer les échanges et les travaux des groupes de travail qui se sont tenus en fin d'année 2015 et valider puis hiérarchiser les objectifs opérationnels de la SLGRI.

Les échanges se sont appuyés sur un diaporama qui a été amendé en séance, notamment pour préciser certaines pistes d'actions et les hiérarchiser.

B. SYNTHÈSE DES ÉCHANGES

G. BARSACQ ouvre la séance en présentant ses vœux aux participants puis en rappelant les travaux des groupes de travail qui ont précédé la tenue de cette réunion. En outre, on notera le parallélisme de la démarche SLGRI avec celles du SAGE, du SCOT et du PLUi en cours.

Ph. LALART rappelle que l'élaboration de la SLGRI a donné lieu à une forte concertation avec les acteurs du territoire et que cela a permis de développer de nouveaux partenariats.

Ph. LALART rappelle que la DDTM du Nord co-pilote cinq SLGRi et que seule la SLGRI de la Deûle et de la Marque est portée par les services de l'État. En effet, aucune structure émanant du

territoire ne s'est portée candidate depuis le lancement de la démarche en 2013. Par conséquent, il avait été acté que pour la réalisation du diagnostic et le lancement des groupes de travail, la

DDTM59 assurerait le rôle d'animation et de pilotage. Néanmoins la DDTM59 ne pourra pas être seule structure porteuse pour la mise en œuvre de la SLGRI. Il est en effet indispensable que la coordination des différentes maîtrises d'ouvrage et le portage politique soient assurés par une structure émanant du territoire.

Ainsi s'engage une réflexion sur la désignation d'une structure porteuse.

1. Réflexion sur l'émergence d'une structure porteuse issue du territoire

On observe que sur la SLGRI de la Deûle et de la Marque est la seule des cinq SLGRI actuellement en cours d'élaboration dans le Nord à ne pas disposer d'une structure porteuse issue du territoire. Pour les autres SLGRI, les structures porteuses ont été désignées. Il s'agit des syndicats mixtes des Parcs Naturels Régionaux de l'Avesnois et Scarpe-Escaut, du Pôle Métropolitain Côte d'Opale (porteur du PAPI du Delta de l'Aa) et du syndicat mixte du SAGE Escaut.

Il est rappelé que la structure porteuse de la SLGRI n'a pas vocation à devenir le maître ouvrage exclusif des actions de lutte contre les inondations. Une plaquette d'information présentant le rôle de la structure porteuse figure en annexe du présent compte-rendu.

S. LEPRÊTRE rappelle que la MEL a déjà été sollicitée par les services de l'État pour assurer ce rôle de structure porteuse de la stratégie locale. À ce titre, il observe que la MEL couvre 70 % des communes de la SLGRI et que le périmètre de cette dernière excède donc les limites territoriales de la MEL. Par conséquent, si la MEL, dans la logique de la GEMAPI envisageait de se charger ce sujet, il conviendrait définir un mode de fonctionnement juridiquement sécurisé.

Une autre voie qui verrait la structure porteuse du SAGE Marque Deûle porter la stratégie locale est également envisagée. En effet, le périmètre du SAGE comprend intégralement le périmètre de la SLGRI. En outre, la CLE du SAGE a également été consultée par le passé pour assurer le rôle de structure porteuse de la stratégie locale et avait répondu que le portage par le SAGE de la SLGRI était lié à l'émergence d'une structure porteuse pour la mise en œuvre du SAGE. Depuis la CLE du SAGE s'est positionnée pour la création d'une structure porteuse chargée de l'animation du SAGE, du conseil auprès des acteurs et éventuellement le portage d'études d'intérêt général pour le SAGE. Des réflexions sont en cours avec la DREAL pour le montage de cette structure dont les contours sont encore à définir.

Ainsi, dans l'attente de l'émergence de la structure porteuse du SAGE, Ph. LALART propose d'instaurer une articulation entre la CCPC et MEL avec la DDTM59 pour avoir un co-pilotage de la stratégie. Cette option sera soumise à l'avis des membres du COPIL lors du l'envoi du présent.

2. Réflexion sur les objectifs opérationnels, les pistes d'actions et leur hiérarchisation

Le deuxième temps des échanges a consisté en une restitution des travaux des groupes de travail thématiques puis en la hiérarchisation des actions qui en ont émané. À ce stade d'avancement de la démarche, on parlera davantage de pistes d'actions dans la mesure où c'est le plan d'actions élaboré après la validation de la stratégie qui définira précisément les actions effectivement retenues ainsi que les maîtrises d'ouvrages, les modes de financement, les délais de réalisation, les indicateurs de suivi et les conditions de réussite des actions.

Les pistes d'actions sont ainsi hiérarchisées selon 3 catégories :

- la catégorie 1 correspond aux actions qui pourront être initiées au cours du 1er cycle de la Directive Inondation – soit un horizon maximum de 4 ans.

- la catégorie 2 correspond aux actions qui ne pourront pas être engagées dans le 1er cycle, soit parce qu'elles doivent être obligatoirement précédées d'une ou plusieurs autres actions soit parce qu'il n'y a pas de porteur ou de financement pour les réaliser à court terme.
- la catégorie C correspond aux actions actuellement déjà menées et qu'il conviendra de pérenniser

Les tableaux en annexe au présent compte-rendu restitue les objectifs retenus par le COPIL ainsi que leur hiérarchisation

Annexes :
Plaquette « Stratégies locales de gestion des risques d'inondation » présentant le rôle de la structure porteuse
Document de synthèse des objectifs et de leur hiérarchisation

Destinataires

Monsieur le Préfet du Nord

Monsieur le Président de La Métropole Européenne de Lille

Monsieur le Président de la Communauté de Communes Pévèle Carembault

Monsieur le Président de l'Agence de Développement et d'Urbanisme de Lille Métropole (ADULM)

Monsieur le Président de la CLE du SAGE Marque Deûle

Monsieur le Président de l'Union Syndicale d'Aménagement hydraulique du Nord (USAN)

Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture

Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie

Monsieur le Président du Conseil Départemental du Nord

Monsieur le Directeur Général de l'Agence de l'Eau Artois Picardie

Monsieur le Directeur Régional des Voies Navigables de France

Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Nord